



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le préfet de la Haute-Savoie

**Direction des Relations avec les
Collectivités Locales**

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° PREF/DRCL/BAFU/2024-0009 du 29 janvier 2024

Portant déclaration d'utilité publique du projet de régularisation et de sécurisation des
voies de l'allée du Mont-Blanc et de la route de Raffort sur la commune de PRAZ-SUR-
ARLY.

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU le code de la voirie routière ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation
et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de préfet de la
Haute-Savoie ;

VU la délibération en date du 25 janvier 2021 du conseil municipal de la commune de
demandant l'ouverture d'une enquête publique conjointe préalable à la déclaration d'utilité
publique et parcellaire relative au projet de régularisation et de sécurisation des voies de l'allée du
Mont-Blanc et de la route de Raffort sur la commune de PRAZ-SUR-ARLY ;

VU la décision de M. le président du tribunal administratif de Grenoble en date du du 26 avril 2023
relative à la désignation du commissaire enquêteur ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BAFU/2023-0037 du 6 juin 2023 portant ouverture d'une
enquête publique conjointe préalable à la DUP et parcellaire ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du lundi 7 août 2023 au mercredi 6 septembre 2023
inclus ;

VU les pièces constatant que l'avis au public concernant cette enquête a été publié, affiché et
inséré dans deux journaux du département :

- une première fois, huit jours au moins avant l'ouverture de l'enquête,
 - une seconde fois, dans les huit premiers jours de celle-ci,
- et que le dossier d'enquête est resté déposé à la mairie ;

VU le registre des observations du public ;



VU le rapport et les conclusions favorables au projet de M. le commissaire enquêteur en date du 29 septembre 2023 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Sont déclarées d'utilité publique les acquisitions de terrains et les travaux nécessaires à la réalisation projet de de régularisation et de sécurisation des voies de l'allée du Mont-Blanc et de la route de Raffort sur la commune de PRAZ-SUR-ARLY dans le périmètre du plan délimitant l'opération et figurant en annexe du présent arrêté.

Article 2 : La commune de PRAZ-SUR-ARLY est autorisée à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les immeubles nécessaires à l'exécution de l'opération envisagée.

Article 3 : L'expropriation devra être accomplie dans le délai de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché pendant une durée minimum d'un mois dans la commune, aux lieux et places habituels.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. Le tribunal administratif peut désormais également être saisi par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès du préfet signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de ces deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

Article 6 :
- Monsieur le secrétaire général de la préfecture,
- Monsieur le maire de PRAZ-SUR-ARLY,
- M. le directeur de la SARL Foncier Conseil Aménagement,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera également envoyée à :
- Monsieur le sous-préfet de BONNEVILLE,
- Monsieur le directeur départemental des territoires,
- Madame la directrice départementale des finances publiques,
- Monsieur le commissaire-enquêteur,
- Monsieur le président du tribunal administratif.

Pour le préfet,
Le secrétaire général,

David-Anthony DELAVOËT

Département de la HAUTE-SAVOIE
Commune de PRAZ SUR ARLY

Section A - Feuille n° 5
Lieu-dit : " RAFORT "



**REGULARISATION FONCIERE
de L'Allée du MONT-BLANC et
de la Route de RAFORT**

**DEFINITION du Périmètre de la
Déclaration d'Utilité Publique**

- Plan extrait du PLAN CADASTRAL - Section A
- Plan des ACQUISITIONS
MISE A JOUR CADASTRALE le 20 octobre 2022

Planimétrie en Système RGF93 - CC46
Altimétrie rattachée au NGF

ECHELLE : 1/1000

TABLEAU DES ACQUISITIONS FONCIERES

PROPRIETAIRES INITIAL	DESIGNATION CADASTRALE			Document d'Appartenance N° d'Ordre Date de la Numérotation	ESPASSE cédée à la Commune (Domaine Public)		RELIQUAT Restant aux Propriétaires	
	Section	N°	Lieu-dit		Contenance m²	N°		Contenance m²
1	A	2782	RAFORT		2782a	32	2782b	454
		1459	RAFORT		1459a	5	1459b	114
2	A	2772	RAFORT		2772a	48	2772b	137
		3337	RAFORT		3337a	128	3337b	64
3	A	2971			2971a	181	2971b	2
		2973	RAFORT		2973a	297		
4	A	2886		Parcelle entière	2886a	69	2886b	2113
		1137			1137a	217		
5	A	1138		Parcelle entière	1138a	123		
		2308	RAFORT		2308a	255		
6	A	2310			2310a	576		
		2311			2311a	137		
7	A	2881	RAFORT		2881a	42	2881b	2115
		3171	RAFORT		3171a	3	3171b	26
8	A	3325	RAFORT		3325a	11	3325b	3111
		1407			1407a	8	1407b	763

Propriétés de la Commune de PRAZ SUR ARLY
Cession aux propriétaires ou au Domaine Public

PROPRIETAIRES INITIAL	DESIGNATION CADASTRALE			Document d'Appartenance N° d'Ordre Date de la Numérotation	ESPASSE CÉDÉE à la Commune		RELIQUAT Restant à la Commune PRAZ SUR ARLY	
	Section	N°	Lieu-dit		Contenance m²	N°		Contenance m²
9	A	1697	RAFORT		1697a	263	1697b	797
		1700			1700a	48		
10	A	2378	RAFORT		2378a	31		
		2771	RAFORT		2771a	144		
11	A	2773		Parcelle entière	2773a	118		
		3170			3170a	187		
12	A	3173			3173a	113		
		3175			3175a	34		
13	A	3178			3178a	71		
		3179			3179a	12		
14	A	3180	RAFORT		3180a	84		
		3182			3182a	13		
15	A	3186	RAFORT		3186a	75		
		3187			3187a	124		
16	A	3188			3188a	10		
		3189			3189a	10		
17	A	3320			3320a	99		
		3326			3326a	4		
18	A	3327			3327a	72		
		3329	LESCHATES		3329a	24		
19	A	3780	ALIX BELLES		3780a	110		
		3781	RAFORT		3781a	75		

